

Convention tripartite de l'Union REMPART

Texte adopté par l'Assemblée générale REMPART de Villefranche-de-Conflent, le 3 juin 2001

Exposé des motifs

REMPART est l'union de plus de 150 associations de patrimoine qui s'attachent à mener une action globale fondée à la fois sur la restauration, la mise en valeur et la réutilisation du patrimoine et sur la sensibilisation, l'éducation et la formation des citoyens regroupés autour d'un projet associatif.

- L'Union REMPART est un réseau associatif qui vise à favoriser l'échange et le dialogue entre ses membres : la région constitue un espace favorable aux échanges de proximité entre les associations locales, complémentaires aux lieux d'échanges mis en place au niveau national.
- L'Union REMPART est un réseau associatif qui a pour objectif de représenter les associations membres et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics : l'organisation politique et administrative de la France requiert une représentation à la fois nationale et régionale des associations REMPART.
- L'Union REMPART est un réseau associatif qui doit apporter aux associations membres des réponses aux questions qu'elles ne peuvent résoudre seules ou de façon isolée : des services sont apportés aux associations locales par la Délégation nationale de REMPART, l'échelon régional contribue également à cette dynamique, en particulier pour les questions qui ne pourraient être prises en compte de manière nationale.

Le réseau REMPART étant organisé en trois niveaux - local, régional et national – il est nécessaire de définir et favoriser les relations qui doivent exister entre chacune des associations locales membres de REMPART dans une région, leur union régionale et leur union au plan national, ainsi que les engagements réciproques que prennent ces structures.

C'est la raison d'être de la présente convention tripartite.

Convention tripartite de l'Union REMPART

Préambule

Cette convention est signée par le président de chacune des associations locales membres de REMPART dans la région, par le président de la structure régionale et par le président de l'Union REMPART; elle est conclue pour une durée indéterminée.

Cette convention s'inscrit dans la dynamique de structuration régionale affirmée par l'Assemblée générale de l'Union REMPART, en particulier à travers le texte « De l'intérêt d'une structuration régionale de l'Union REMPART ; ce qu'attend le mouvement REMPART d'une structure régionale » (Rapport d'orientation – AG REMPART de Cholet 23/05/1999).

Les dispositions de cette convention se fondent sur l'éthique et la déontologie définies par la Charte et les Textes d'orientation générale de REMPART ainsi que sur l'organisation et les modalités d'exécution prévues par les statuts et le règlement intérieur de l'Union REMPART.

		Association locale	Structure régionale	Union : niveau national
LA NOTION D'ADHESION AU MOUVEMENT	Procédures d'adhésion, de radiation, de changement de catégorie	<p>Le fait d'adhérer à REMPART relève d'une démarche globale qui ne peut être scindée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des activités qui constituent le projet de l'association locale contribue au projet REMPART ; • L'association adhère en même temps à la structure régionale et à l'union nationale. 	<p>La structure régionale (en lien avec le niveau national) apporte conseils et information sur l'Union, à l'association souhaitant adhérer à REMPART.</p> <p>Les procédures d'adhésion, de changement de catégorie et de radiation relèvent de la structure régionale.</p> <p>La structure régionale met en place une procédure d'accueil et d'accompagnement des associations qui viennent d'adhérer à l'Union. Elle peut proposer une procédure de conciliation si un conflit existe entre une association locale et le niveau national.</p>	<p>L'adhésion, le changement de catégorie et la radiation ne sont définitives qu'après ratification par le CA de l'Union REMPART.</p> <p>Le CA de REMPART est le garant de l'égalité de traitement ; il peut proposer une procédure de conciliation si un conflit existe entre une association locale et la structure régionale.</p> <p>L'AG de REMPART constitue le dernier recours pour une association locale contestant la décision de radiation prise à son encontre.</p>
	Adhésion aux valeurs	<p>Une association ou une union régionale membre de l'Union REMPART :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fait état partout où cela est possible de son adhésion à REMPART ; • Fait référence aux valeurs de l'Union REMPART, les pratique, les défend et les promeut partout où cela est possible ou nécessaire. 		<p>Les valeurs de l'Union REMPART sont celles que définissent ses associations membres et qu'elles formalisent, en particulier à l'occasion des assemblées générales de l'Union sous forme de Textes d'orientation générale.</p>
	Marque de l'adhésion	<p>Les associations font figurer sur leurs documents, papier à lettre, site Internet, etc. leur appartenance à REMPART.</p>		<p>La Délégation nationale de REMPART met à disposition des associations et unions régionales les outils leur permettant de faire référence à leur adhésion à REMPART : panneaux de chantiers, affiches, docs, logos (film, disquette), document synthétique de présentation de REMPART.</p>

		L'association peut, si elle le souhaite, adjoindre le mot REMPART à son nom. Ex : Association REMPART de Thouzon	L'union régionale porte le nom de REMPART dans son propre nom. ex : REMPART Languedoc-Roussillon. Son logo est celui de REMPART	L'Union REMPART reconnaît à la structure régionale une circonscription géographique exclusive.
--	--	---	---	--

		Association locale	Structure régionale	Union : niveau national
DÉMOCRATIE ASSOCIATIVE	Pratiques démocratiques	L'association locale pratique la démocratie associative. Elle favorise et facilite la participation de ses membres à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif. Elle s'attache à ce que les participants à ses activités, notamment les chantiers de bénévoles, soient membres.	La structure régionale pratique la démocratie associative. Elle favorise et facilite la participation de ses associations membres à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif régional.	L'Union pratique la démocratie associative. Elle favorise et facilite la participation de ses associations membres à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif national.
	Participation à la vie associative	L'association locale participe aux réunions et assemblées générales régionales et nationales.	La structure régionale participe aux réunions et assemblées générales nationales. Elle facilite la représentation des associations locales de la région dans les réunions et assemblées générales nationales. Elle organise ses assemblées dans des lieux différents chaque année afin de faciliter la participation de ses membres à ces regroupements.	L'Union organise ses assemblées générales annuelles dans une région différente chaque année, afin de faciliter la participation de ses membres à ces regroupement nationaux.
		L'association invite la structure régionale à son AG. Elle adresse à la structure régionale le compte rendu de son AG.	La structure régionale participe (en qualité d'invité), à chaque fois qu'elle le peut, aux assemblées générales de ses associations membres.	L'Union, à travers un de ses administrateurs ou, à défaut, un de ses salariés, participe en qualité d'invité aux assemblées générales voire aux réunions thématiques organisées par la structure régionale
UN RÉSEAU ASSOCIATIF	Échanges réciproques d'informations	L'association locale, la structure régionale et l'Union au travers de sa Délégation nationale prennent soin, chacune à leur niveau, de se transmettre mutuellement des informations sur leurs actions, leurs réflexions, leurs projets...		
	Dossier Post chantiers et Post activité	L'association remplit, une fois par an, un dossier « Post-chantier et Post-activité » ; elle en adresse 1 ex à chacun des deux autres niveaux.	La structure régionale obtient les informations nécessaires pour réaliser un « consolidé » des actions REMPART de la région, pour une utilisation régionale et une information nationale.	L'Union met en place un dossier unique « Post-chantier et Post-activité ». L'Union peut aider à l'élaboration d'un consolidé régional.

	Mise en réseau	L'association locale invite, à chaque fois que cela est possible, les autres associations membres du réseau REMPART à ses manifestations. L'association locale participe au dialogue régional et national et fait des propositions pour faciliter la mise en réseau.	La structure régionale facilite le dialogue inter associatif par tout moyen à sa disposition : mise en relation directe, réunions interassociatives, Internet, etc. La structure régionale et l'Union nationale se concertent afin que leurs outils et leurs moyens pour mettre en réseau les associations soient complémentaires.	L'Union facilite le dialogue inter associatif et inter régional par tout moyen à sa disposition : mise en relation directe, réunions inter associatives, Internet, etc.
		L'association locale ou la structure régionale qui détient une compétence dans un domaine peut mener, sur sollicitation de l'Union, une expérimentation dans ce domaine. Elle réalise ainsi un test dans la perspective d'une éventuelle généralisation au plan national.		L'Union soutient et facilite cette expérimentation ; elle met, dans la mesure de ses possibilités, à disposition des moyens humains ou financiers. Elle valorise l'expérience auprès du réseau et de l'extérieur.
		Association locale	Structure régionale	Union : niveau national
FINANCEMENTS	Cotisation	L'association locale contribue financièrement, par sa cotisation et toute autre participation éventuelle, au fonctionnement de la structure régionale et de l'Union nationale.	Les contributions financières des associations locales au fonctionnement de leur structure régionale et de leur union nationale sont déterminées de la façon la plus équitable, solidaire et juste. Elles sont décidées par les associations réunies lors des AG respectives de la structure régionale et de l'Union. La structure régionale collecte pour le compte de l'Union les cotisations nationales dues par les associations locales. En plus de sa propre cotisation à l'Union (réglée en totalité), elle verse à l'Union 70% des cotisations qu'elle a collectées (et en conserve 30%).	
	Auto financement	L'association locale recherche les moyens permettant de financer son projet et, éventuellement, le projet régional ou national de REMPART.	La structure régionale recherche pour son financement des subventions ainsi que des ressources propres.	La structure nationale recherche pour son financement des subventions et des ressources propres. L'Union apporte conseils et assistance à la structure régionale pour sa recherche de financement, par exemple en lui communiquant l'expérience acquise par d'autres régions.
REPRÉSENTATIONS	Représentation auprès des pouvoirs publics (Etat, collectivités) Instances	Transparence, coordination et cohérence des représentations : La représentation de l'association ou du projet local est réalisée au plan local, départemental et régional par l'association elle-même ou par la structure régionale selon les cas. En tout état de cause le meilleur niveau de représentation est recherché ainsi que la meilleure efficacité. L'association locale et sa structure régionale s'informent mutuellement des démarches qu'elles réalisent vis-à-vis de leurs partenaires publics. Elles s'assurent de la cohérence de leurs démarches.		L'Union informe les associations locales et leur structure régionale des démarches qu'elle mène auprès des services centraux de l'Etat et de l'Union européenne.

	européennes, Fondation du patrimoine etc.	<p>Quand l'association est directement en relation avec un partenaire, elle fait état de son appartenance à REMPART (au niveau régional et national).</p>	<p>La structure régionale représente le Mouvement REMPART dans la région. La structure régionale peut assurer la représentation d'une, de plusieurs ou de toutes les associations locales auprès de partenaires. Elle ne se substitue pas pour autant aux associations locales dans la définition et la réalisation des actions. Quand la structure régionale est en relation avec un partenaire, elle fait état à la fois de la globalité et de la cohérence de l'action et de sa mise en œuvre par des associations locales. La structure régionale a pour mission d'organiser la mise en cohérence et la coordination de tous les dossiers présentés aux partenaires</p>	<p>L'Union est en charge de la représentation nationale et internationale du Mouvement. L'Union peut assurer la représentation d'une, de plusieurs ou de toutes les associations locales auprès de partenaires nationaux ou internationaux. Elle ne se substitue pas pour autant aux associations locales dans la définition et la réalisation des actions. Quand l'Union est en relation avec un partenaire, elle fait état à la fois de la globalité et de la cohérence de l'action et de sa mise en œuvre par des associations locales ou régionales.</p>
		<p>Les relations internationales et l'élaboration de projets internationaux au niveau local, régional ou national se font dans la transparence, de façon coordonnée et cohérente. Les trois niveaux s'informent mutuellement des démarches qu'ils réalisent au plan international. Ils s'assurent de la cohérence de leurs démarches.</p>		
		Association locale	Structure régionale	Union : niveau national
RÉSEAU	Cotravaux Forum européen	<p>L'association locale participe et contribue aux actions et aux réflexions mises en œuvre à l'échelon régional ou national par REMPART dans le cadre de Cotravaux et/ou du Forum européen des associations pour le patrimoine.</p>	<p>La structure régionale participe à la dynamique de Cotravaux dans la région.</p>	<p>L'Union participe à la dynamique de Cotravaux au plan national et international. L'Union participe à la dynamique du Forum européen des associations pour le patrimoine</p>
		<p>Au niveau local, régional, national et international, le Mouvement REMPART travaille et agit en relation avec d'autres associations et partenaires.</p>		

LABEL – FORMATION – ANIMATEURS	Formation Information	<p>L'association fait remonter au plan régional et national ses besoins en formation afin qu'ils puissent être pris en compte dans le cadre d'une politique nationale de formation.</p> <p>L'association fait part de ses compétences afin de les partager avec d'autres associations du réseau REMPART. Elle répond à l'appel d'offre lancé au plan national en matière de formation.</p> <p>L'association s'attache à ce que ses bénévoles, animateurs, élus associatifs ... soient partie prenante du Mouvement REMPART et participent aux formations organisées au sein de l'Union.</p>	<p>La structure régionale fait remonter les besoins des associations locales afin qu'ils puissent être pris en compte dans la politique de formation.</p> <p>La structure régionale met en œuvre dans la région notamment la politique de formation définie par l'Union pour répondre aux besoins locaux : elle organise elle-même des stages ou elle coordonne leur organisation par des associations locales.</p>	<p>L'Union définit une politique de formation, en particulier pour répondre aux besoins locaux.</p> <p>La mise en œuvre des stages de formation est soumise à « appel d'offre » auprès des associations locales et structures régionales.</p> <p>L'Union organise, en s'appuyant sur sa Délégation nationale, une information régulière de ses membres sur toutes les questions qui intéressent ses membres.</p>
	Label Qualité	L'association s'engage à respecter le Label REMPART, dont elle est elle-même le garant.	La structure régionale est le garant du Label REMPART au plan régional.	L'Union est le garant du Label REMPART au plan national.
	Evaluation Assistance et Conseil	<p>L'association utilise les grilles d'évaluation élaborées par l'Union pour évaluer sa propre action.</p> <p>L'association peut faire appel aux conseils et à l'assistance de la structure régionale et/ou de l'Union lorsqu'elle souhaite évaluer son action, l'améliorer ou la défendre auprès de ses partenaires.</p>	<p>La structure régionale et l'Union sont à l'écoute des besoins et des aspirations des associations locales ; elles apportent à ces dernières conseils, soutien et assistance dans la mise en œuvre des projets locaux.</p> <p>La structure régionale visite les associations et leurs projets une fois par an. Elle exerce ainsi un suivi continu et de proximité de l'action locale et apporte conseils et assistance pour améliorer la qualité des actions locales.</p>	L'Union élabore des grilles d'évaluation et organise des missions d'assistance et de conseil auprès des associations locales. Elle peut déléguer à la structure régionale le soin d'organiser ces missions.
	Animateurs	L'association s'attache à ce que ses animateurs participent aux rencontres organisées à leur intention au niveau régional et national.	La structure régionale organise des rencontres régionales à destination des animateurs.	L'Union organise des réunions annuelles d'animateurs. Elle assure un suivi des animateurs et des stagiaires en formation. Elle facilite la mise en relations des animateurs et des associations locales, en lien avec la structure régionale.

	Association locale	Structure régionale	Union : niveau national
--	---------------------------	----------------------------	--------------------------------

AIDE AU PROJET	Action	<p>L'association est le cadre du projet local. Elle informe le niveau régional et le niveau national des difficultés qu'elle rencontre et sollicite, si elle le juge utile, un soutien, des conseils...</p> <p>Elle recherche des financements adaptés à ses actions.</p> <p>Elle peut proposer à d'autres associations REMPART de mener des actions communes ou concertées.</p>	<p>La structure régionale recherche des financements adaptés aux actions des associations.</p> <p>Elle s'assure que les actions menées par les associations se déroulent dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>Elle incite et accompagne la mise en place d'actions communes ou concertées entre les associations locales.</p>	<p>L'Union peut aider à la recherche des financements adaptés aux actions des associations et des structures régionales, en particulier dans le domaine international et de la formation. Elle incite et accompagne la mise en place d'actions communes ou concertées entre les associations locales et/ou entre les régions.</p>
	Projets internationaux	<p>L'association locale fait appel, si elle le juge utile, aux conseils et assistance de sa structure régionale et de l'Union pour mettre en œuvre un projet international.</p>	<p>La structure régionale incite et accompagne la mise en place de projets internationaux dans sa région.</p>	<p>L'Union forme et informe les associations membres de REMPART sur les questions internationales et les accompagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En les encourageant à intégrer l'international dans leur action ; • En les aidant au montage de nouveaux projets ; • En recherchant des financements adaptés aux actions des associations.
	Promotion	<p>L'association locale réalise la promotion de ses actions et, à cette occasion, s'attache à évoquer l'existence d'autres projets au sein de l'Union REMPART.</p>	<p>La structure régionale promeut l'ensemble des actions de ses associations.</p> <p>A chaque fois qu'elle le peut, la structure régionale utilise ou réalise un « tiré à part » régional du catalogue national afin d'assurer une unicité d'image de REMPART.</p>	<p>L'Union promeut l'ensemble des actions de ses associations. Au-delà des chantiers de bénévoles pour lesquels l'Union édite des catalogues et dépliants, l'Union fait connaître, par tout moyen à sa disposition, les actions de ses associations : classes et ateliers de patrimoine, chantiers d'insertion, animations pédagogiques, publications, etc. Le site Internet REMPART est conçu dans cette perspective ; il intègre également la dimension régionale de ces actions...</p>
	Chantier	<p>Si la structure régionale effectue une régie directe pour le compte d'une association locale, il est entendu que l'opération ne pourra être que transitoire et de courte durée (un ou deux ans maximum) et qu'elle aura pour but d'aider l'association locale à acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise de son projet. En effet, l'objet même de l'Union REMPART réside dans la maîtrise locale des activités : au niveau régional comme au niveau national, il ne peut être question de se substituer aux associations locales dans la définition et la réalisation des actions.</p>		

Le-la Président(e)
de l'association locale

Le-la Président(e)
de la structure régionale

Le-la Président(e)
de l'Union REMPART